

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 28 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DPE 40** Plan de relance du tri – Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.

**M. Mao PÉNINO** et **M<sup>me</sup> Antoinette GUHL**, rapporteurs

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de 3 subventions (60 600 euros) à 3 associations proposant des actions de sensibilisation au tri sélectif des habitants ;

Vu l'avis du conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement en date du 15 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de douze mille euros (12 000 euros) est attribuée à l'association Graine Île-de-France (numéro dossier 2016\_06741, numéro SIMPA 18917), pour le projet « les jeunes s'engagent pour le tri ».

Article 2 : Une subvention de vingt-trois mille six cents euros (23 600 euros) est attribuée à l'association VoisinMalin (numéro dossier 2016\_07952, numéro SIMPA 172861), pour le projet de sensibilisation en porte-à-porte d'habitants à habitants.

Article 3 : Une subvention de vingt-cinq mille euros (25 000 euros) est attribuée à l'association Pik Pik Environnement (numéro dossier 2016\_07140 numéro SIMPA 137804) pour le projet visant à améliorer le tri et prévenir les déchets via la sensibilisation des habitants.

Article 4 : La dépense sera imputée sur la mission 460, ligne VF64006, rubrique V812, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**